

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2019/12/20/2019031049/justel>

Dossier numéro : 2019-12-20/01

Titre

20 DECEMBRE 2019. - Loi modifiant la loi du 22 décembre 2009 relative au régime général d'accise transposant la directive (UE) 2019/475

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 24-12-2019 page : 116336

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). La présente loi transpose partiellement la directive (UE) 2019/475 du Conseil du 18 février 2019 modifiant les directives 2006/112/CE et 2008/118/CE en ce qui concerne l'inclusion de la municipalité italienne de Campione d'Italia et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'Union et dans le champ d'application territorial de la directive 2008/118/CE.

[Art. 3](#). Dans l'article 5, § 1er, 4°, b), de la loi du 22 décembre 2009 relative au régime général d'accise, l'avant-dernier tiret et le dernier tiret sont abrogés.

[Art. 4](#). Cette loi entre en vigueur le 1er janvier 2020.